



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

10 février 2016

Le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes de Noblat a été créé au 1er janvier 2007 suite à la dissolution du SICTOM du Canton de Saint Léonard de Noblat au 31 décembre 2006.

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M4.

Le SICTOM a connu une baisse sur le tonnage des ordures ménagères collectées à savoir 71 tonnes par rapport à l'année précédente, et une légère augmentation des ressources humaines.

2 742 tonnes OM en 2014 contre 2 671 tonnes en 2015.

351 462 € de RH en 2014 contre 368 532 € en 2015.

Chiffres 2015 sur le tri et déchèteries non communiqués à ce jour.

1 Section d'investissement

1.1 Les dépenses

Les dépenses envisagées sont :

- ✓ 37 063,23 € : Remboursement en capital des emprunts.
- ✓ 20 000 € TTC : Bureau d'étude pour la déchèterie du RACA.
- ✓ 1 000 € TTC : Achat de terrain le RACA.
- ✓ 60 000 € TTC : Clôture défensive sur l'emprise totale, disposition déjà prévue en 2015.
- ✓ 48 000 € TTC : Acquisition de deux broyeurs.
- ✓ 19 500 € : Dépenses d'amortissements.

1.2 Les recettes

Celles-ci résulteront :

- ✓ Du remboursement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée de l'ordre de 20 000 € (montant des achats prévus en investissement multiplié par le taux du FCTVA),
- ✓ De recettes liées aux amortissements de l'ordre de 72 000 €
- ✓ Des subventions du Conseil Départemental pour la clôture défensive de 10 000 € et de l'Etat pour l'acquisition des broyeurs de 32 000 €

2 Section de fonctionnement

2.1 Les dépenses

Celles liées au SYDED seront cette année en augmentation. Le coût de traitement des ordures ménagères et la participation aux déchèteries devraient être en augmentation d'environ 4,57 €/tonnes incinérées et 0,74 €/hab au titre de la participation aux déchèteries et fonctionnement du SYDED, soit environ 21 000 € de plus à paramètres identiques.

Concernant les dépenses salariales, elles devraient rester stables. Une augmentation du poste de gardien de déchèterie est à envisager le chiffre prévisionnel serait de 400 000 € au titre des ressources humaines.

Les autres dépenses liées à des fournitures courantes et services devraient être inférieures aux prévisions de 2015 environ 235 000 € au lieu de 265 000 €. D'une manière générale, les coûts d'entretien des bennes, tout comme le carburant, devraient être en diminution. Il sera à prévoir un budget de formation d'environ 4 500 € (permis poids lourds environ 2 000 € CAE), et SST 2 500 €. L'optimisation des tournées, environ 6 000 € TTC (refonte des tournées par secteurs). Le budget communication devrait être de l'ordre de 7 000 € TTC comme prévu en 2015, édition de plaquettes (2 500 € plaquettes x 2, film site internet 1 000 € plus communication spécial tri).

Le remboursement des intérêts d'emprunts sera de 7 621,20 €.

Au titre de factures annulées, il est proposé d'inscrire un montant total de 35 000 € (articles 6541, 6542 et 673).

Les dépenses liées aux amortissements s'élèveront à 72 000 €.

2.2 Les recettes

Compte tenu des dépenses précisées ci-dessous le produit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères nécessaire s'établit à 1 210 000 €.

3 Emprunts

En 2015, le remboursement (capital+ intérêt) s'est élevé à 45 183,43 € et il sera de 44 684,43 € en 2016.

Pour 2016, la charge d'emprunt totale sera de 44 684,43 €, soit une diminution de 499 €.